

Formation Continue et Alternance

Merci de compléter ce formulaire avec soin sur ordinateur et de nous le retourner par mail : fca-rea@iut.u-bordeaux.fr
Les renseignements fournis permettront d'établir la convention de formation.

L'entreprise :

Nom :

N°SIRET : Code NAF/APE :

N°identifiant de Convention Collective (IDCC) :

Régime social (URSSAF ou MSA ?) : Secteur (CCI ou chambre des métiers ?) :

Adresse :

CP : Ville :

Contact administratif : Fonction :

Tél : E-mail :

Tuteur/Maître d'apprentissage : Fonction :

Tél : E-mail :

Nom et fonction du signataire de la convention :

Nom de l'Opérateur de Compétences :

Contact (nom, mail, téléphone) :

S'engage à recruter en contrat d'alternance :

M. ou Mme :

N°INE : Date et ville de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : E-mail :

Candidat(e) à la formation (**précisez l'intitulé complet de la formation**) :

B.U.T 1^oannée 2^oannée 3^oannée

Spécialité

Parcours

Licence pro

Descriptif obligatoire de la mission confiée à l'alternant(e) (possibilité de joindre un descriptif détaillé)

Dates du Contrat d'Alternance* : Début : Fin :

* Contrat d'apprentissage : il peut commencer au maximum 3 mois avant ou 3 mois après le début de la formation. Il peut finir au maximum 2 mois après la fin de la formation.

Contrat de professionnalisation : sa durée doit inclure à minima la période de formation. Elle peut dépasser au maximum de 2 mois (à répartir avant et/ou après la formation).

Les dates devront impérativement coïncider entre le CERFA et la convention transmise à l'OPCO. Si changement après signatures, merci de nous prévenir pour régularisation.

Si contrat d'apprentissage : Demande de mandat pour télétransmission : Aujourd'hui, si votre OPCO dématérialise l'envoi du cerfa et de la convention, cette transmission peut revenir au CFA. Ainsi, voulez-vous donner mandat au CFA de l'Université de Bordeaux pour la transmission du dossier à l'OPCO ? :

OUI **NON**

Si contrat de professionnalisation :

Allez-vous solliciter une délégation de paiement auprès de votre OPCO ? OUI / NON

Le cas échéant, la facturation à votre entreprise devra-t-elle faire mention d'un numéro de bon de commande ? OUI / NON